



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR 61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

CD49/5, Rév. 1 (Fr.)
17 septembre 2009
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE BUDGET ET PROGRAMME DE L'OPS 2010-2011

1. Ce document présente le deuxième budget et programme biennal pour le Plan stratégique de l'OPS 2008-2012. Les objectifs stratégiques et les résultats escomptés à l'échelle de la Région (RER) compris dans ce document sont les mêmes que ceux inclus dans le Plan stratégique de l'OPS 2008-2012 amendé, également présenté au 49^e Conseil directeur. Donc, le Budget et programme de l'OPS 2010-2011 constitue une estimation du calcul du coût de la réalisation des RER sur une période de deux ans, à savoir 2010-2011.
2. Le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a entrepris un examen à l'échelle de la Région des indicateurs de RER pour assurer qu'ils demeurent pertinents et qu'ils représentent les meilleurs moyens possibles de mesurer les réalisations de l'Organisation. En résultat, certains indicateurs ont changé et d'autres ont été éliminés dans une tentative d'assurer l'exactitude et d'éviter le double emploi de ceux-ci.
3. Conformément à la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes, ce document présente pour la première fois des chiffres du budget séparés par segment, semblables à la présentation du budget global de l'OMS à l'Assemblée mondiale de la Santé. Les trois segments présentés sont les suivants : a) programmes de base de l'OPS/OMS, b) flambée, réponse aux crises, et c) projets internes financés par les gouvernements. Cette différenciation est devenue nécessaire en reconnaissance des différentes conditions requises de budget et de gestion apparentées aux segments b) et c) ci-dessus, en particulier au vu de la nature et de l'ampleur imprévisibles de ces deux segments au cours des années récentes.
4. La proposition pour les programmes de base recommande 644 millions USD de budget ordinaire OPS/AMRO et d'autres sources. La portion des contributions fixées qui revient au budget ordinaire s'élève à 287,1 millions USD, dont 186,4 millions USD de

contributions de l'OPS. Ceci représente une augmentation proposée de 3,5% des contributions tel que recommandé par la 144^e session du Comité exécutif.

5. Les chiffres du budget sont présentés par objectif stratégique et résultat escompté à l'échelle de la Région pour toute l'Organisation, ainsi que des sections aux niveaux sous-régional et de pays. Des tableaux comparatifs sont également présentés montrant les changements par rapport à la période biennale précédente. Les niveaux de ressources proposés par objectif stratégique incorporent les commentaires et les orientations reçus des États Membres, les discussions internes avec les facilitateurs des objectifs stratégiques, ainsi que l'analyse qui considère le modèle de hiérarchisation régionale qui a été discuté précédemment avec les États Membres.

6. Un addendum au budget programme 2010-2011 (Document officiel 333, Addendum) a été préparé en réponse aux demandes du Sous-Comité de programme, budget et administration du Comité exécutif et du Comité exécutif. Ce document présente quatre scénarios de budget différents et une justification pour l'augmentation demandée de 3,5% des contributions. Il couvre également l'impact programmatique de ces scénarios, et offre une information détaillée sur les efforts accomplis en vue de l'efficacité et la productivité.

7. À un moment de crise financière internationale où les États Membres doivent faire face à une pandémie, il est extrêmement important d'investir dans la santé afin de a) protéger les réalisations en matière de santé, b) renforcer les systèmes et les services de santé basés sur les soins de santé primaires pour s'assurer d'une réponse appropriée aux pandémies et autres catastrophes émergentes ; c) progresser dans les Objectifs de développement pour le Millénaire liés à la santé dans la Région, avec un accent particulier mis sur les pays, les zones et les populations prioritaires ; et d) continuer à faire des progrès dans l'exécution du Programme d'action sanitaire pour les Amériques.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

8. Le Conseil directeur est invité à examiner le projet de Budget et programme de l'OPS pour 2010-2011 (*Document officiel 333*) et considérer l'approbation des projets de résolution recommandés par la 144^e session du Comité exécutif qui se trouvent en annexes A et B.

Annexes



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR **61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

CD49/5, Rév. 1 (Fr.)
Annexe A
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉOLUTION

PROJET DE BUDGET ET PROGRAMME DE L'OPS 2010-2011

LE 49^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le projet de budget et programme de l'OPS pour la période financière 2010-2011 (*Document officiel 333*) ;

Ayant examiné le rapport du Comité exécutif (Document CD49/2) ;

Notant des augmentations de coûts obligatoires considérables dans les postes à durée déterminée pour la période biennale 2010-2011, en dépit des efforts constants et prudents du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) en vue de réduire le nombre des postes à durée déterminée ;

Notant les efforts de la Directrice pour proposer un budget et programme qui tient compte à la fois des préoccupations économiques des États membres et des mandats de santé publique de l'Organisation ; et

Gardant à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'article III, paragraphes 3.5 et 3.6, du Règlement financier de l'OPS,

DÉCIDE :

1. D'approuver le programme de travail pour le Bureau tel que décrit dans le projet de budget et programme de l'OPS 2010-2011 (*Document officiel 333*).

2. De créditer pour la période financière 2010-2011 le montant de 339 852 335 USD, qui représente une augmentation des contributions des États membres de l'OPS, des États participants et des Membres associés de 3,5% par rapport à la période biennale 2008-2009, comme suit :

CHAPITRE	TITRE	MONTANT
1	Réduire le fardeau sanitaire, social et économique des maladies transmissibles	23 302 000
2	Lutter contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme	6 324 000
3	Prévenir et réduire la maladie, le handicap et les décès prématurés imputables à des conditions chroniques non transmissibles, aux troubles mentaux, à la violence et aux blessures	11 426 000
4	Réduire la morbidité et la mortalité et améliorer la santé durant les étapes clés de la vie, y compris la grossesse, l'accouchement, la période néonatale, l'enfance et l'adolescence, et améliorer la santé sexuelle et reproductive ainsi que promouvoir un vieillissement actif et sain pour toutes les personnes	11 694 000
5	Réduire les conséquences sanitaires des situations d'urgence, des catastrophes, des crises et des conflits, et minimiser leur impact social et économique	3 893 000
6	Promouvoir la santé et le développement, et prévenir ou réduire les facteurs de risque pour les conditions de santé associées à l'usage du tabac, de l'alcool, des drogues et autres substances psychoactives, aux régimes alimentaires malsains, à l'inactivité physique et aux relations sexuelles non protégées	7 611 000
7	Traiter les déterminants sociaux et économiques sous-jacents de la santé à l'aide de politiques et de programmes qui renforcent l'équité en santé et qui intègrent des approches pro-pauvres, réactives au genre et fondées sur les droits humains	8 068 000
8	Promouvoir un environnement plus sain, intensifier la prévention primaire et influencer les politiques publiques dans tous les secteurs de façon à atteindre les causes profondes des menaces environnementales pour la santé	13 399 000
9	Améliorer la nutrition, l'innocuité des aliments et la sécurité alimentaire tout au long du cours de la vie et à l'appui de la santé publique et du développement durable	12 009 000
10	Améliorer l'organisation, la gestion et la prestation des services de santé	8 111 000
11	Renforcer le leadership, la gouvernance et les systèmes de santé fondés sur les données probantes	32 026 000
12	Assurer l'amélioration de l'accès, de la qualité et de l'usage des produits et des technologies médicaux	7 565 000

CHAPITRE	TITRE	MONTANT
13	Assurer un personnel de santé disponible, compétent, réactif et productif afin d'améliorer les résultats en santé	9 305 000
14	Étendre la protection sociale au moyen d'un financement équitable, adéquat et durable	5 207 000
15	Assurer le leadership, renforcer la gouvernance et encourager les partenariats et la collaboration avec les pays, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes afin de réaliser le mandat de l'OPS/OMS de faire progresser le programme mondial de la santé tel qu'établi dans le onzième Programme général de travail de l'OMS et dans le Programme d'action sanitaire pour les Amériques	65 885 000
16	Développer et maintenir l'OPS/OMS comme une organisation flexible et érudite, lui permettant de mener à bien son mandat plus efficacement et plus rentablement	61 275 000
	Budget de travail effectif pour 2010-2011 (Chapitres 1-16)	287 100 000
17	Évaluation du personnel (Virement au Fonds de péréquation des impôts)	52 752 335
	Total – Tous les chapitres	339 852 335

3. De faire en sorte que les crédits soient financés par :

a) Les contributions :

Des Gouvernements Membres, des Gouvernements participants et des Membres associés dont la quote-part aura été calculée en fonction du barème adopté 239 152 335

b) Les recettes diverses 20 000 000

c) Part d'AMRO approuvée par la Soixante-deuxième Assemblée Mondiale de la Santé..... 80 700 000

TOTAL..... 339 852 335

4. De lors de la détermination des contributions des États membres, des États participants et des Membres associés, le montant des quotes-parts sera réduit en outre de la somme inscrite à leur crédit dans le Fonds de péréquation des impôts, sauf que les crédits des États qui prélèvent des impôts sur les traitements reçus du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) par leurs nationaux et résidents seront réduits des montants remboursés par le BSP au titre de ces impôts.

5. De veiller à ce que, conformément au Règlement financier de l'OPS, les montants qui n'excèdent pas les crédits indiqués au paragraphe 2 soient utilisés pour le règlement d'obligations encourues pendant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 inclusivement. Nonobstant les dispositions du présent paragraphe, les obligations encourues pendant l'exercice financier 2010-2011 seront limitées aux crédits disponibles dans le budget effectif de travail, i.e., les chapitres 1-16 du tableau des crédits dans le paragraphe 2.

6. D'établir que la Directrice sera autorisée à effectuer des virements de crédits entre les chapitres du budget effectif de travail, étant entendu que de tels virements n'excéderont pas 10% du chapitre duquel le crédit est viré ; les virements de crédits entre chapitres du budget qui dépassent 10% du chapitre duquel le crédit est viré peuvent être effectués avec le consentement du Comité exécutif, et tous les virements de crédits budgétaires feront l'objet d'un rapport adressé au Conseil directeur ou à la Conférence sanitaire panaméricaine.

7. D'établir qu'un montant à hauteur de 5% du budget alloué au niveau de pays soit réservé en tant « qu'allocation variable de pays » comme stipulé dans la politique de budget programme régional. Les dépenses au titre de l'allocation variable de pays seront autorisées par la Directrice conformément aux critères approuvés par la 2^e session du Sous-comité des programmes, du budget et de l'administration présentés à la 142^e session du Comité exécutif dans le document CE142/8. Les dépenses effectuées avec l'allocation variable de pays seront indiquées dans les chapitres de crédit 1-16 correspondants au moment de l'établissement des rapports.

8. D'estimer le montant des dépenses dans le budget et programme pour la période 2010-2011 devant être financé par d'autres sources à 355 851 000 USD, comme indiqué dans le *Document officiel* 333.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



49^e CONSEIL DIRECTEUR **61^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., É-U, du 28 septembre au 2 octobre 2009

CD49/5, Rév. 1 (Fr.)
Annexe B
ORIGINAL : ANGLAIS

PROJET DE RÉOLUTION

CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES, DES ÉTATS PARTICIPANTS ET DES MEMBRES ASSOCIÉS DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ POUR 2010-2011

LE 49^e CONSEIL DIRECTEUR,

Considérant que le Conseil directeur par le biais de la résolution CD49.R__, a approuvé le Programme et Budget de l'OPS pour la période financière 2010-2011 (*Document Officiel 333*) ; et

Gardant à l'esprit que le Code sanitaire panaméricain stipule que le barème de contributions fixes à appliquer aux États membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé sera basé sur le barème de contributions adopté par l'Organisation des États américains pour les contributions de ses membres, et que la résolution CD49.R__, a adopté le nouveau barème des contributions pour les Membres de l'OPS pour la période financière 2010-2011,

DÉCIDE :

1. D'établir les contributions fixes des États membres, des États participants et des Membres associés de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour la période financière 2010-2011 en accord avec le barème des contributions présenté ci-dessous et selon les montants correspondants, ce qui représente une augmentation de 3,5% par rapport à la période 2008-2009.

Contributions des États membres, des États participants et des Membres associés de l'OPS pour 2010-2011

Membres	Barème ajusté aux membres de l'OPS		Contribution brute		Crédit au titre du fonds de péréquation d'impôts		Ajustement au titre d'impôts imposés par les États membres aux salaires du personnel du BSPA		Contribution nette	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	%	%	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
États membres :										
Antigua-et-Barbuda	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Argentina	3,211	3,211	3.839.591	3.839.591	846.939	846.939			2.992.652	2.992.652
Bahamas	0,077	0,077	92.074	92.074	20.310	20.310			71.764	71.764
Barbados	0,060	0,060	71.746	71.746	15.826	15.826			55.920	55.920
Belize	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Bolivie	0,046	0,046	55.005	55.005	12.133	12.133			42.872	42.872
Brésil	7,953	7,953	9.509.893	9.509.893	2.097.697	2.097.697			7.412.196	7.412.196
Canada	13,761	13,761	16.454.876	16.454.876	3.629.624	3.629.624	25.000	25.000	12.850.252	12.850.252
Chili	1,073	1,073	1.283.052	1.283.052	283.016	283.016			1.000.036	1.000.036
Colombie	0,839	0,839	1.003.244	1.003.244	221.296	221.296			781.948	781.948
Costa Rica	0,187	0,187	223.607	223.607	49.323	49.323			174.284	174.284
Cuba	0,241	0,241	288.179	288.179	63.567	63.567			224.612	224.612
Dominica	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Rép. dominicaine	0,206	0,206	246.327	246.327	54.335	54.335			191.992	191.992
Équateur	0,206	0,206	246.327	246.327	54.335	54.335			191.992	191.992
El Salvador	0,105	0,105	125.555	125.555	27.695	27.695			97.860	97.860
Grenada	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Guatemala	0,187	0,187	223.607	223.607	49.323	49.323			174.284	174.284
Guyana	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Haïti	0,045	0,045	53.809	53.809	11.869	11.869			41.940	41.940
Honduras	0,045	0,045	53.809	53.809	11.869	11.869			41.940	41.940
Jamaïque	0,123	0,123	147.079	147.079	32.443	32.443			114.636	114.636
Mexique	8,141	8,141	9.734.696	9.734.696	2.147.284	2.147.284			7.587.412	7.587.412
Nicaragua	0,045	0,045	53.809	53.809	11.869	11.869			41.940	41.940
Panama	0,163	0,163	194.909	194.909	42.993	42.993			151.916	151.916
Paraguay	0,124	0,124	148.274	148.274	32.706	32.706			115.568	115.568
Pérou	0,553	0,553	661.256	661.256	145.860	145.860			515.396	515.396

Membres	Barème ajusté aux membres de l'OPS		Contribution brute		Crédit au titre du fonds de péréquation d'impôts		Ajustement au titre d'impôts imposés par les États membres aux salaires du personnel du BSPA		Contribution nette	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
	%	%	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$	US\$
Saint-Kitts-et-Nevis	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Sainte Lucie	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,022	0,022	26.307	26.307	5.803	5.803			20.504	20.504
Suriname	0,045	0,045	53.809	53.809	11.869	11.869			41.940	41.940
Trinité-et-Tobago	0,152	0,152	181.756	181.756	40.092	40.092			141.664	141.664
États-unis d'Amérique	59,445	59,445	71.082.053	71.082.053	15.679.313	15.679.313	5.100.000	5.100.000	60.502.740	60.502.740
Uruguay	0,181	0,181	216.433	216.433	47.741	47.741			168.692	168.692
Venezuela	<u>2,060</u>	<u>2,060</u>	<u>2.463.269</u>	<u>2.463.269</u>	<u>543.349</u>	<u>543.349</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1.919.920</u>	<u>1.919.920</u>
Subtotal	<u>99,450</u>	<u>99,450</u>	<u>118.918.500</u>	<u>118.918.500</u>	<u>26.231.100</u>	<u>26.231.100</u>	<u>5.125.000</u>	<u>5.125.000</u>	<u>97.812.400</u>	<u>97.812.400</u>
États participants :										
France	0,289	0,289	345.575	345.575	76.227	76.227			269.348	269.348
Pays bas	0,090	0,090	107.619	107.619	23.739	23.739			83.880	83.880
Royaume uni	<u>0,060</u>	<u>0,060</u>	<u>71.746</u>	<u>71.746</u>	<u>15.826</u>	<u>15.826</u>			<u>55.920</u>	<u>55.920</u>
Subtotal	<u>0,439</u>	<u>0,439</u>	<u>524.940</u>	<u>524.940</u>	<u>115.792</u>	<u>115.792</u>			<u>409.148</u>	<u>409.148</u>
Membre associés :										
Porto Rico	<u>0,111</u>	<u>0,111</u>	<u>132.730</u>	<u>132.730</u>	<u>29.278</u>	<u>29.278</u>			<u>103.452</u>	<u>103.452</u>
Subtotal	<u>0,111</u>	<u>0,111</u>	<u>132.730</u>	<u>132.730</u>	<u>29.278</u>	<u>29.278</u>			<u>103.452</u>	<u>103.452</u>
TOTAL	<u>100,000</u>	<u>100,000</u>	<u>119.576.170</u>	<u>119.576.170</u>	<u>26.376.170</u>	<u>26.376.170</u>	<u>5.125.000</u>	<u>5.125.000</u>	<u>98.325.000</u>	<u>98.325.000</u>

(5) Cette colonne comprend les sommes estimées qui seront perçues par les États membres respectivement en 2010-2011 ; sommes relatives aux impôts prélevés par eux sur les revenus que le personnel reçoit du BSP, ajustées à la différence entre les sommes estimées et celles perçues pour les années antérieures.